

Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 15 novembre 2013

Service instructeur Service Energie et Recyclage **N°** CP-2013-10-6-21

Service consulté

PROJETS RELATIFS A LA GESTION DES DECHETS ELIGIBLES AUX CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE DE PREMIERE GENERATION AMENAGEMENT OU CREATION DE NOUVELLES DECHETTERIES ET REHABILITATION DE LA DECHARGE DU BAGGERLOCH

Résumé : Quatre projets de réaménagement ou de création de déchetteries, validés dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV) de première génération sont arrivés à maturité. il s'agit des trois déchetteries de COLMAR (aide de 695 593 €) et du projet de la déchetterie de la communauté de communes III et Gersbach (aide de 98 400 €) présentés dans le présent rapport pour validation. Le montant total des travaux s'élève à 3 848 000 € et l'aide apportée par le Conseil Général se monterait à 793 993 €. Par ailleurs, la décharge du Baggerloch située à SAINT-LOUIS constitue une verrue paysagère et une source de pollution qu'il convient de résorber : ce projet a été inscrit dans le cadre du CTV des Trois Frontières et l'aide apportée par le Conseil Général se monterait à 375 000 €. Le total des aides proposées dans le présent rapport s'élèverait finalement à 1 168 993 €.

Quatre projets de réaménagement ou de création de déchetteries, validés dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV) de première génération, sont arrivés à maturité et peuvent être présentés à la Commission Permanente après avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne.

La Communauté d'Agglomération de COLMAR (CAC) prévoit le renouvellement de son parc de 3 déchetteries devenues trop exiguës avec l'augmentation croissante du nombre de flux de déchets à collecter, la complexification des prescriptions techniques et l'accroissement du taux de fréquentation des déchetteries par les usagers.

Ces 3 projets ont été inscrits dans le CTV de Colmar-Fecht-Ried.

Les projets sont pour deux d'entre eux différents des dossiers initiaux inscrits dans le CTV:

- le projet concernant la déchetterie du Ladhof à COLMAR devait être un réaménagement et une extension du site existant. Or, les éléments fournis par la collectivité font état de la création d'une nouvelle déchetterie située sur une parcelle voisine du site actuel. Les coûts relatifs à la réalisation de ce nouvel équipement s'élèvent à 1 968 860 € HT, contre 1 100 000 € HT dans la demande initiale. Il est proposé de soutenir ce projet sur la base du montant prévu par le CTV, à hauteur de 220 000 € ;
- en ce qui concerne la déchetterie Europe, située à WINTZENHEIM, la collectivité a fait le choix, non pas d'une restructuration de l'ancienne déchetterie comme prévu dans le CTV, mais de la construction d'une nouvelle déchetterie sur un terrain plus grand, à proximité du précédent site. Le montant total de l'opération est estimé à 2 093 600 € HT contre 1 150 000 € HT initialement prévu. Il est proposé de soutenir ce projet sur la base du montant prévu par le CTV, à hauteur de 230 000 € ;
- le troisième projet concerne le réaménagement et l'agrandissement de la déchetterie de l'Ill située à HORBOURG WIHR. Le montant estimé des travaux se monte à 1 227 965 € HT contre 1 270 000 € HT dans le projet initial. Le Conseil Général a prévu d'aider ce projet à hauteur de 20 %, ce qui ramènerait le montant de l'aide à 245 593 €, au lieu des 254 000 € prévu initialement dans le CTV. Il est donc proposé de subventionner cette déchetterie à hauteur de 245 593 €.

Le montant total du soutien du Conseil Général à la Communauté d'Agglomération de COLMAR pour l'amélioration de son parc de déchetteries s'élève à 695 593 €.

Par ailleurs, la Communauté de Communes Ill et Gersbach projette de réaliser une déchetterie à WALDIGHOFFEN : cette opération a été inscrite dans le CTV du Sundgau avec un montant subventionnable de 328 000 € HT et une aide du Conseil Général à hauteur de 30 %, soit 98 400 €. Le département du Haut-Rhin dispose d'un réseau de déchetteries bien développé, à l'exception du secteur du Sundgau, où il reste encore plusieurs collectivités qui n'en sont pas équipées. Ce projet se justifie donc pleinement et permet d'améliorer le réseau de déchetteries du territoire. Le montant des travaux a été sous-évalué dans l'avant-projet, puisque la dépense prévisionnelle pour le projet définitif s'élève à 615 000 € HT. Il est donc proposé d'apporter une aide à hauteur de 98 400 € comme prévu par le CTV.

Enfin, la réhabilitation de la décharge du Baggerloch à SAINT-LOUIS, où ont été stockés les mâchefers et les cendres volantes de l'Usine d'Incinération de Bâle, a été inscrite dans le CTV du Sundgau de première génération, pour un montant de travaux éligibles de 2 500 000 € HT avec un taux de subvention de 15 %, soit 375 000 € de subvention.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- subventionner le projet de la CAC de création d'une nouvelle déchetterie dans le quartier du Ladhof à COLMAR à hauteur de 220 000 €, comme prévu par le CTV COLMAR Fecht Ried,
- apporter une aide au projet de la CAC de construction d'une nouvelle déchetterie à WINTZENHEIM pour un montant de 230 000 €, tel que contractualisé dans le CTV COLMAR Fecht Ried,
- soutenir le projet de la CAC de réaménagement et d'agrandissement de la déchetterie d'HORBOURG-WIHR à hauteur de 245 593 €, conformément au CTV COLMAR Fecht Ried.
- subventionner le projet de déchetterie de la CC III et Gersbach à hauteur de 98 400 €, comme acté dans le CTV du Sundgau,
- subventionner le projet de la CC des Trois Frontières de réhabilitation de la décharge du Baggerloch à SAINT-LOUIS à hauteur de 375 000 €, comme acté dans le CTV des Trois Frontières.

En raison de leur appartenance aux CTV 1ère génération antérieurs au 1er juillet 2012, les subventions de ce rapport dont le montant est supérieur à 200 000 € dérogent aux

modalités d'annuités introduites par la délibération du 22 juin 2012, modifiée par la délibération du 18 octobre 2013.

Les crédits nécessaires pour la création et le réaménagement de ces 4 déchetteries et la réhabilitation de la décharge seront prélevés, en section d'investissement, à hauteur de 1 168 993 €, sur le Programme C262 Chapitre 204 Fonction 731 Nature 204142.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles BUTTNER

Service de l'Energie et du Recyclage

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE $2013\,$

Réhabilitation des décharges PROGRAMME 2013

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
DEC03544	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS FRONTIERES Réhabilitation de la décharge du Baggerloch	2 500 000,00	15%	375 000,00
			Total	375 000,00

Traitement des ordures ménagères PROGRAMME 2013

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
TOM04022	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE COLMAR Restructuration de la déchetterie de l'Ill à HORBOURG WIHR	1 227 965,16	20%	245 593,00
TOM04023	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE COLMAR Restructuration de la déchetterie du Ladhof à COLMAR	1 100 000,00	20%	220 000,00
TOM04021	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE COLMAR Restructuration de la déchetterie de Colmar Europe à WINTZENHEIM	1 150 000,00	20%	230 000,00
TOM03976	COMMUNAUTE DE COMMUNES ILL ET GERSBACH Construction d'une déchetterie à WALDIGHOFFEN	328 000,00	30%	98 400,00
			Total	793 993,00